

Décision du 27 DEC. 2016 portant modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique

NOR :

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202 ;
Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique,
Considérant la demande de suppression d'une spécialité pharmaceutique de la liste des médicaments de médication officinale, du fait de son arrêt de commercialisation,

Décide :

Article 1er

L'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
FORLAXLIB ADULTE 10 g, poudre pour solution buvable en sachet	Macrogol 4000	10 sachets	34009 391 348 0 2	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Constipation)
GCFORM, comprimé effervescent	Glucuronamide/Acide ascorbique/caféine	2 piluliers de 15 comprimés	34009 376 924 4 1	ASTHENIE
DEXERYLCARE, crème	Glycérol/Vaseline/Paraffine liquide	flacon pompe de 500 g	34009 300 374 8 5	TROUBLES CUTANES (Emollient)
CLIPTOL, gel	Ibuprofène/ Lévométhol	Tube de 50 g	34009 348 452 4 6	TROUBLES RHUMATHOLOGIQUES
DRILL MAUX DE GORGE ALFA AMYLASE 3000 U.CEIP, comprimé enrobé	Alfa-amylase	18 comprimés enrobés	34009 300 299 6 1	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
CHARBON DE BELLOC 125 mg, capsule molle	Charbon activé	36 capsules	34009 350 862 1 1	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Flatulences)
		36 capsules	34009 350 863 8 9	
		60 capsules	34009 363 844 7 7	

Article 2

A l'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, le médicament suivant est supprimé:

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
EXOTOUX, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	200 ml	34009 365 927 7 3	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

27 DEC. 2016

D. MARTIN

Dr Dominique MARTIN

Directeur général